



Abus de confiance

Par bobino51

Bonjour

Je vous explique mon cas.

J'ai un commerce et mardi dernier une connaissance s'occupant d'un club de sport local passe, très pressé, pour nous informe qu'un bénévole du club a perdu tout les tickets de caisse et que le comptable les demande pour l'après midi même.

La personne me donne 5 dates et montants d'achats fait à la boutique pour que je lui fasse les factures très rapidement. Etant une personne reconnue et de confiance je les lui fait et les lui ai envoyé par mail.

Dans la foulée, Je veux ressortir les tickets de caisse correspondants et je m'aperçois que les montants et les dates ne correspondent pas.

De ce fait, je lui renvoi un mail en lui disant qu'elle s'est trompée et qu'elle me renvoi les bons montants et les bonnes dates que je puisses corriger les factures.

Depuis, plus de réponse de sa part.

Je ne sais pas comment faire à part dénoncer les faits au président du club.

Je sais que j'ai fait une erreur mais le club étant présider par un ami et gros client de notre commerce je lui ai fait confiance.

Est ce que je risque quelque chose malgré le fait de lui avoir envoyé un mail rapidement.

Bien cordialement

Par TUT03

Bonjour

vous avez été très imprudent , il est question d'une personne qui vient pour une autre personne, pour répondre aux demandes d'une troisième personne (comptable)

vous devez informer, par courrier recommandé avec accusé de réception, le Président du club de votre erreur en précisant que les factures N° XXX en date du YYYY remises à M ZZZ sont erronées et n'ont pas de valeur et des démarches de la personne qui vous a rendu visite, il fera ensuite ce qu'il veut des informations

l'abus de faiblesse sera difficile à démontrer si vous deviez avoir un préjudice, lequel selon vous ?

Par bobino51

Merci de votre réponse, je n'ai aucun préjudice.

Je viens d'avoir a l'instant le président, un ami, qui me ramene les factures cet après midi. Mais la personne qui me les a demandé les a toujours sur sa boîte mail

Par TUT03

quelle est la fonction du demandeur au sein du club ? et celle de la personne qui aurait perdu ses factures ?
les factures erronées ont elles été établies au nom de la personne demandeuse, de celle qui aurait perdu les précédentes ou au nom du club ?

quel profit peut il en retirer ? demande de remboursement auprès du club ? le président est informé donc le risque est minime

si vous avez établi les factures au nom de M YY, il faut l'informer également par courrier recommandé avec accusé de réception de l'erreur en précisant que les factures envoyées sont nulles et erronées

Par bobino51

Les factures sont établies au nom du club. La personne est responsable de la section féminine.
En fait de ce que vient de me dire le président cette personne a voulu faire des factures au nom du club pour se faire rembourser des achats personnels.
Cette personne a fait le tour de plusieurs partenaires du club pour essayer de justifier des achats personnels.
Valeurs estimé 5000 euros (700 euros pour mon commerce)

Par TUT03

si les achats n'ont pas été autorisés par le président, il peut produire toutes les factures qu'il veut, il n'en retirera rien, à moins d'un accord préalable particulier et formalisé entre eux

et vous n'auriez pas du établir de factures au nom du club sans bon de commande signé par le président

Par bobino51

Je ferai attention à l'avenir.
Heureusement que le président est un ami.
Mais si il va au pénal contre cette personne est ce que je peux être embêté ?

Par TUT03

même si vous avez prévenu le club de votre erreur et que vous vous êtes entretenu avec le Président, je vous recommande de doubler avec un courrier recommandé avec accusé de réception le plus rapidement, en confirmant que les factures n° XXXXXXXXXX établies à la du XXXXXXXXXX sont erronées et nulles afin de tracer votre information au Président du club